



Genève

13 septembre 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

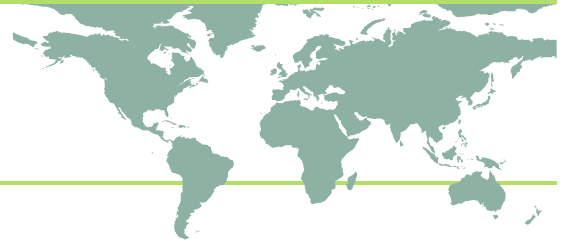
Un Règlement solide qui oublie un ingrédient clé pour l'avenir des produits de qualité: oriGIn analyse les conséquences de l'adoption du « Paquet Qualité »

Suite à l'approbation par le Parlement européen du Règlement relatif aux systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires (le « Paquet Qualité »), les producteurs d'appellations d'origine protégées (AOP) et d'indications géographiques protégées (IGP), qui sont parmi les principaux acteurs affectés par le nouveau Règlement, ont eu des réactions contrastées.

« Nous sommes satisfaits de constater que le Règlement adopté aujourd'hui établit un cadre juridique solide pour la protection des AOP-IGP : il confirme la nature spécifique des droits découlant des AOP-IGP, renforce le rôle des pouvoirs publics dans la veille juridique et la mise en œuvre de ces droits, reconnaît formellement le rôle des groupements de producteurs, simplifie les procédures d'enregistrement et aborde la question de la protection des AOP-IGP utilisées comme ingrédients », a déclaré M. José Enrique Garrigós Ibáñez, Vice-président d'oriGIn et Président de « Asociación Española de Denominaciones de Origen » (ORIGEN España).

« Bien que le Paquet Qualité contienne plusieurs éléments positifs, nous regrettons que la gestion des volumes de production n'ait pas été couverte par la réforme. Au cours des quatre dernières années, nous avons fait valoir nos arguments et avons prouvé que donner aux groupements de producteurs la possibilité d'assurer une croissance harmonieuse des volumes est une condition sine qua non pour préserver l'authenticité et la qualité des AOP-IGP. Une telle option, en effet, a été accordée aux fromages AOP-IGP dans le cadre du Paquet Lait. De ce point de vue, l'occasion de fournir aux produits AOP-IGP un outil moderne pour relever les défis du XXIème siècle a été ratée » a déclaré M. Stefano Fanti, Directeur du « Consorzio del Prosciutto di Parma » et membre du Comité exécutif d'oriGIn.

« Nous aimerions profiter de cette occasion pour remercier M. Paolo de Castro, Mme Iratxe García Pérez, tous les membres de la Commission agriculture et développement rural du Parlement



européen, ainsi que les représentants des Etats Membres, Italie, France et Espagne en particulier, pour leur travail accompli au cours du processus complexe qui a mené à l'adoption du Règlement. Sur cette base, nous allons poursuivre nos efforts dans les mois à venir et nous demeurons optimistes quant au fait que la gestion des volumes de production pour les AOP-IGP sera traitée dans la réforme de la Politique agricole commune», a conclu M. Massimo Vittori, Directeur exécutif d'oriGIn.

À propos d'oriGIn:

L'Organisation pour un réseau international d'indications géographiques - oriGIn - est l'alliance mondiale des Indications Géographiques, et représente aujourd'hui 350 associations de producteurs dans plus de 40 pays. Plus d'information à la page : <http://www.origin-gi.com>